

Do's and Don'ts Des réseaux sociaux

Dont's

⊗ Ne partagez pas de contenus non vérifiés

Évitez de publier ou de partager des informations non vérifiées. Si un doute subsiste sur une publication, consultez le service communication avant de la diffuser.

⊗ Ne publiez pas d'opinions personnelles dans un contexte professionnel

Lorsque vous repartagez des informations en lien avec le médiateur national de l'énergie, restez objectif et évitez d'exprimer des opinions personnelles ou politiques qui ne correspondent pas à l'image neutre et professionnelle de l'organisation.

⊗ Ne publiez pas de commentaires offensants

Restez respectueux en toutes circonstances. Les propos haineux, discriminatoires ou offensants sont strictement à éviter.

⊗ Ne partagez pas d'informations sensibles

Ne repartagez pas d'informations confidentielles (médiation en cours, informations sur des opérateurs...).

Do's

✓ Repartagez les publications officielles

Lors du repartage, privilégiez les publications officielles du médiateur national de l'énergie (annonces, rapports, événements) et ajoutez un commentaire pour favoriser l'engagement.

✓ Soutenir les publications

N'hésitez pas à aimer, commenter et partager les publications du Médiateur national de l'énergie sur vos réseaux sociaux. Cela contribue à accroître la visibilité des actions menées.

✓ Identifier les acteurs clés

Pour une meilleure visibilité, n'hésitez pas à identifier les acteurs clés sur les réseaux sociaux. En cas de doute, contactez le service communication.

✓ Vérifiez l'exactitude de l'information

Avant de repartager, vérifiez que l'information est exacte et à jour.

✓ Personnalisez vos profils

Lors de la mise à jour de vos profils professionnels, utilisez les visuels et bandeaux officiels pour garantir une cohérence visuelle.

✓ Respectez la confidentialité

Ne publiez jamais d'informations sous embargo. Attendez l'autorisation du service communication avant de communiquer sur le sujet.